

**COMMUNE DE MIRABEAU**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 04 août 2021**

Le mercredi 04 août 2021, en mairie de la Commune de Mirabeau, s'est réuni le Conseil municipal, sur convocation en date du 29 juillet 2021.

**Etaient présents** : Monsieur Hugo DECROIX, Madame Irène CAMACHO, Monsieur Albert NALIN, Monsieur Christian FLAMARION, Madame Karine DEBRAY, Madame Chantal BRUNI, Madame Christelle VAILLANT-MARCHETTI, Monsieur Alain FASSINO, Monsieur Jérôme MARTINEZ, Madame Cécile DUBAR

**Absents** : Monsieur Jérémie CHIAPELLO, Monsieur Alexis DANAUS, Monsieur André MEYER, Madame Marie-Françoise DOMENGE

**Pouvoirs** : Monsieur Noël BARATHON par Madame Chantal BRUNI

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Secrétaire de la séance** : Chantal BRUNI

**Ordre du jour:**

-Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 25 juin 2021

-Convention de servitude Enedis / Commune

-Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : création d'un parking à la sortie du village

-Vente d'un terrain communal à un particulier

**Délibérations du conseil:**

**OBJET : Approbation du compte rendu du 25 juin 2021**

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 juin 2021

**OBJET : Convention de servitudes Enedis / Commune**

**Le Maire expose :**

Pour réaliser le raccordement électrique de la construction de M. Delail et Mme Albanese au village, Enedis doit faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus de la parcelle D 46 appartenant à la Commune.

Une convention de servitudes doit être établie.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention de servitudes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes.

**OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR : création d'un parking à la sortie du village**

Le Maire,

\* présente aux membres du Conseil Municipal, le devis de l'entreprise COSEPI d'un montant de 96 042.00 € H.T pour la création d'un parking à la sortie du village.

\* précise que ces travaux peuvent être financés comme suit :

	MONTANT	TAUX
<b>Total</b>	96 042.00 € HT	<b>100 %</b>
<b>DETR 2022</b>	48 021.00 € HT	<b>50 %</b>
	€	%
<b>Autofinancement</b>	48 021.00 € HT	<b>50 %</b>

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

1/ **APPROUVE** : La proposition ;

2/ **APPROUVE** : Le plan de financement détaillé comment ci-dessus ;

3/ **SOLLICITE** : La subvention correspondante de l'Etat ;

4/ **AUTORISE** : Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

**OBJET : Vente d'une parcelle communale Y34**

Le maire fait part au conseil d'une demande émanant d'un administré, Monsieur CAZORLA qui souhaiterait acquérir une parcelle communale, cadastrée Y34, située à Beauvezet. Cette parcelle de 110 M2 a été estimée par le service des domaines au prix de 80.00 €. Elle constitue un chemin d'accès à la propriété de Monsieur CAZORLA et fait régulièrement office de parking pour les promeurs, empêchant ce monsieur de pouvoir accéder à son domicile.

Le conseil municipal, après réflexion et considérant que cette parcelle n'est pas d'une grande valeur et qu'elle n'est utilisée qu'aux fins de desservir la propriété CAZORLA.

- Autorise le maire à vendre à Monsieur CAZORLA la parcelle Y34, d'une superficie de 110 M2 au prix de 80.00 €

- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette vente

La séance est close à 18 h 27

Monsieur Hugo DECROIX

Madame Chantal BRUNI

